

Annexe 19

Publique

A0103/2013

Numéro ou Nom de la victime :

Date :

A/20044/12

1. Avez-vous compris la procédure de contestation de la recevabilité de l'affaire initiée par M. Gbagbo devant la CPI ? Souhaitez-vous vous exprimer sur ladite procédure ?

— Oui
— Je pense que la défense veut retarder au maximum l'affaire

2. Avez-vous connaissance d'une quelconque procédure à l'encontre de M. Gbagbo ouverte par les autorités ivoirienne ?

— Non, la justice ivoirienne n'a jamais instruit l'affaire Gbagbo, c'est pour la CPI, je connais.